



**PRÉFET
DE LA MOSELLE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction régionale des entreprises, de la concurrence,
de la consommation, du travail et de l'emploi
Unité départementale de la Moselle**

MINI-STAGE
DÉCOUVERTE
Découvrir un métier pour
bien s'orienter

A partir de la 4^{ème}

1 à 5 jours en entreprise par stage

En entreprises, associations,
professions libérales

Pendant les vacances
scolaires

- Les artisans, les commerçants, les grandes entreprises, les associations ont la possibilité d'accueillir en entreprise des jeunes durant les vacances scolaires.
- Ces mini-stages s'adressent aux collégiens de 3^{ème} et 4^{ème}, aux lycéens et aux étudiants.
- Chaque Chambre consulaire gère la convention.





**PRÉFET
DE LA MOSELLE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction régionale des entreprises, de la concurrence,
de la consommation, du travail et de l'emploi
Unité départementale de la Moselle**

Un mini-stage, qu'est-ce que c'est ?

Le ou les mini-stages de découverte professionnelle servent aux jeunes qui hésitent sur leur orientation.

Ils sont l'occasion de découvrir l'entreprise et ses différents métiers, de vivre au quotidien pendant une semaine la réalité des professions mais aussi de se faire connaître d'un futur employeur pour éventuellement signer un contrat d'apprentissage par la suite.

Combien de temps ? Il dure entre 1 à 5 jours en entreprise par stage.

Pour qui ? Il s'adresse aux collégiens (4ème et 3ème) et lycéens (quel que soit leur âge) et étudiants.

Quand ? Il est possible pendant les vacances scolaires, y compris les grandes vacances d'été.

Où ? Dans tous les types d'entreprise (publique ou privée), les associations, les professions libérales, etc.

La période de stage, entre 1 et 5 jours, se fait exclusivement pendant les vacances scolaires (pour les étudiants, en dehors des semaines réservées aux cours et au contrôle de connaissances).

La durée de présence, répartie sur 5 jours, ne peut excéder 35 heures.

Une convention de stage doit impérativement être établie, au préalable, entre les parties.

Le nombre de stages est illimité dans la limite de la moitié des vacances scolaires.

Il est possible de faire plusieurs stages dans une même entreprise s'il s'agit d'un autre métier.

Plus de renseignements ou demande de convention :

[Contacter par email](#)



Mme Melchior Patricia
03 87 39 31 81
pmelchior@cma-moselle.fr

Mme Dour Anne
03 87 39 46 93
a.dour@moselle.cci.fr

Mme Brignier Sylvie
03 83 93 34 19
sylvie.brignier@grandest.chambagri.fr